



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Santé

# Taux de cotisations

## CCN Transports routiers

(Activité de transport routier de marchandises  
et activité auxiliaires du transport)

### Tarifs mensuels pour 2024

#### 1/ Régime de base

		PMSS	Euros
Régime général	Salarié	1,40 %	54,10 €
	Conjoint, concubin, partenaire de PACS	1,62 %	62,60 €
	Enfant	1,13 %	43,66 €
Régime Alsace Moselle	Salarié	1,00 %	38,64 €
	Conjoint, concubin, partenaire de PACS	1,15 %	44,44 €
	Enfant	0,82 %	31,68 €

#### 2/ Régime complémentaire

		PMSS	Euros
Régime général	Salarié	0,16 %	6,18 €
	Conjoint, concubin, partenaire de PACS	0,16 %	6,18 €
	Enfant	0,12 %	4,64 €
Régime Alsace Moselle	Salarié	0,11 %	4,25 €
	Conjoint, concubin, partenaire de PACS	0,11 %	4,25 €
	Enfant	0,07 %	2,70 €

PMSS: plafond mensuel de la Sécurité sociale (valeur 2024: 3 864 €)

Tarifs appliqués du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 sous réserve de modifications liées à l'évolution du régime de base.

Lorsqu'un salarié souhaite que son conjoint, concubin ou partenaire de PACS bénéficie du régime Frais de Santé, la cotisation «adulte» est multipliée par 2. La cotisation «enfant» est à multiplier par 2 lorsque 2 enfants bénéficient du régime Frais de Santé. Ce régime est gratuit pour le 3<sup>e</sup> enfant à charge et les suivants.

Exemple de montant de la cotisation mensuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un adulte et un enfant qui dépendent du régime général au titre du régime de base (part patronale et salariale) :  
54,10 € + 43,66 € = 97,76 €.

Les cotisations toutes taxes comprises (TTC) présentées comprennent les taxes déterminées par les pouvoirs publics et en vigueur à ce jour. Si les taux de taxes applicables devaient être revus dans le cadre du Projet de loi de Finance de la Sécurité sociale (PLFSS), nous nous retrouverons dans l'obligation de réviser la cotisation exprimée ci-dessus.